

## **La diffusion des dispositifs de lutte contre la corruption au Maroc : Vers une pluralisation des modes de gouvernement ?**

Béatrice Hibou et Mohamed Tozy

Le jeudi 24 janvier 2008, trois hommes comparaissent devant la Cour d'appel de Salé. Personnel de maison, préposé au courrier et agent de sécurité, ils ont tous trois la particularité d'exercer leur métier à l'intérieur de l'un des palais ou de l'une des résidences royales. D'après les volumineux dossiers d'inculpation, ils sont poursuivis pour complicité dans une affaire de détournement d'agrément royaux. Rien d'extraordinaire donc... à ceci près que les éléments transmis à la justice tendent à montrer que l'on est en présence d'un véritable réseau de corruption impliquant une partie de l'entourage de Mohamed VI, entourage censé être irréprochable entre autre parce que la sécurité du Roi est en jeu. Ce réseau est composé de gardes du corps, personnels du protocole et autres organisateurs des tournées royales qui utilisaient des informations secrètes pour en tirer profit. Ils monnayaient les itinéraires du Roi et marchandait des renseignements sur les moments les plus propices pour pouvoir l'approcher. Ces informations étaient vendues à des personnes qui s'auto désignaient intermédiaires agréés du pouvoir et faisaient ainsi parvenir des doléances à Mohamed VI grâce à leur connaissance des points de passage et des arrêts de la suite royale ; par ailleurs, le service de traitement des doléances était détourné de son objectif initial et partiellement transformé en entreprise de transaction du droit de grâce royale<sup>1</sup>. Une fois le fonctionnement et la nature de ce réseau connus, Mohamed VI a limogé les personnes impliquées, les a condamnées puis le dossier a été transféré à la justice tandis qu'un assainissement du système des doléances était entrepris<sup>2</sup>.

Ce fait divers n'est pas isolé. Depuis 2003, le public marocain s'est peu à peu habitué à voir des serviteurs (*khadim*) du Roi passer le parvis des tribunaux de première instance de plusieurs villes du royaume. A chaque fois, l'histoire se répète : le Palais dépose plainte contre des employés indéliçats accusés de corruption ou de détournement de fonds, qui sont par la suite condamnés par la justice. Plusieurs réseaux ont ainsi été mis à jour, à Agadir, à Marrakech, à Rabat-dar Assalam. Avant le procès très médiatisé, entamé en 2003, du colonel

---

<sup>1</sup> Voir notamment, en langue française, l'hebdomadaire *Tel quel*, n° 303, 22 au 28 décembre 2007 et n° 309, 25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008 ; l'hebdomadaire *La Gazette du Maroc*, n° 554 du 8 décembre 2007 ; l'hebdomadaire *le Reporter* du 8 décembre 2007.

<sup>2</sup> La presse s'est acharnée sur ces faits divers. Elle s'est posée des dizaines de questions, sur les dysfonctionnements des services de sécurité, sur la corruption qui gangrène le système, etc. mais à aucun moment la question centrale n'a été soulevée, celle relative à la légitimité des étrennes et libéralités royales dans un Etat moderne.

major Hilali<sup>3</sup>, le Palais avait l'habitude de faire bénéficier ses *khuddam* (sing. *khadim*) d'un statut d'exterritorialité juridictionnelle. Hassan II aimait « laver son linge sale en famille », à l'abri des regards et des principes judiciaires extérieurs, en soumettant les récalcitrants à un régime spécial datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Le caïd du feu préposé à la bastonnade punissait le « pécheur » et le réintérait dans la maisonnée après quelques mois ou quelques années de disgrâce. Le principe était alors simple : le Roi patriarche ne pouvait autoriser qu'une institution, quelle qu'elle soit, interfère dans sa relation à ses serviteurs<sup>4</sup>. Ce cercle de *dar al makhzen* était le dernier espace qui échappait aux règles d'un gouvernement par le recours systématique à une norme générale et abstraite. En y renonçant, Mohamed VI introduit une césure spectaculaire dans l'héritage de ses ancêtres. Il s'expose à une critique vive de ses sujets qui risquent d'interpréter ce geste moderne et « citoyen » comme un manque de générosité, voire comme un manque d'autorité. Pour autant, s'agit-il d'une rupture, d'une révolution dans la lutte contre la corruption qui informerait sur une dimension importante des rapports de pouvoir et des mécanismes de gouvernement ?

Ces faits divers du Palais nous amènent à poser une question centrale concernant la capacité du système à se réformer par le haut. Comment se construit la mise en œuvre d'une réforme qui se nourrit presque exclusivement de la volonté de prince ? Une démarche simpliste qui parle d'instrumentalisation ne nous satisfait pas, ou peu. La monarchie ne se réduit pas au palais rénové<sup>5</sup>, c'est une institution plus aguerrie qui a depuis toujours mis en place une stratégie de survie qui va au-delà d'un dispositif de gouvernement, au-delà d'une relation simple entre le sultan et ses courtisans<sup>6</sup>. Au moment le plus dramatique, le Roi a toujours eu une longueur d'avance. Contrairement aux expériences voisines, la domination et l'hégémonie du Sultan peuvent s'accommoder d'une certaine faiblesse. Pour répondre à l'insoumission, la monarchie ne voit aucun inconvénient à intégrer et à offrir la grâce royale. Cette dernière occupe même depuis peu le centre d'un nouveau dispositif de gouvernement qui condamne sans le dire une justice devenue une menace pour le système<sup>7</sup>. Le Roi se nourrit

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'une affaire de vol qui a touché le palais royal d'Agadir. Le conservateur du palais, un colonel major des Forces armées royales (FAR) a été accusé d'avoir détourné plus de 15 millions de dirhams. L'affaire a été jugée le 17 octobre 2005, à la chambre criminelle de la cour d'appel d'Agadir. Dix-sept personnes mises en cause ont été jugées dans cette affaire, dont onze ont été condamnées à diverses peines d'emprisonnement et à payer des amendes, six ont été complètement acquittées tandis que le colonel major Mustapha Hilali, ex-conservateur du Palais a été condamné à deux ans de prison ferme et à verser une amende de 100.000 dirhams pour détournement de fonds, corruption, faux et usage de faux.

<sup>4</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; M. Ennaji, *Le sujet et le mamlouk. Esclavage, pouvoir et religion dans le monde arabe*, préface de Régis Debray, Paris, Editions des Mille et une nuits, 2007 (collection Essai).

<sup>5</sup> Depuis son arrivée au pouvoir, le Roi a d'abord opté pour une restructuration brutale de l'organisation de *dar el-Makhzen* en libérant des centaines d'employés ou de résidents apparentés. Mais il est très difficile de qualifier cette restructuration de « réforme ». Après une brève hésitation, l'étiquette a été maintenue et s'est même renforcée. De son côté, la gestion du patrimoine et des résidences est passée à une forme de gouvernance d'entreprise, avec notamment une rationalisation des dépenses et une centralisation des achats.

<sup>6</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, *op.cit.*

<sup>7</sup> Ainsi, en avril 2008, hors de la saison des grâces, c'est-à-dire au moment des fêtes religieuses, l'Agence de Presse officielle (MAP) a annoncé la grâce de 17 personnes condamnées un mois auparavant pour les événements du 1<sup>er</sup> mai 2007. Le Roi a en outre gracié Fouad Mourtada, jeune ingénieur qui a passé 43 jours en

certes du droit constitutionnel mais aussi, à son insu, de toute une littérature des *adab sultania*, équivalent du miroir des princes qui dit que la justice, mais pas nécessairement l'Etat de droit, est le fondement de tout pouvoir.

La thèse de l'instrumentalisation ne permet pas, non plus, d'expliquer des phénomènes inédits. Prenons le cas le plus tragique, celui des licenciés chômeurs « porteurs de lettres royales ». Il s'agit d'une catégorie particulière qui crée de la distinction dans une société de cour travaillée et érodée par le droit positif. A la fin des années 1990, le Roi alors prince héritier avait pris l'habitude dans ses fréquentes pérégrinations solitaires de rencontrer des jeunes de son âge. Abordable, il ne pouvait résister à la pression de ses compatriotes et leur fournissait des lettres de recommandation pour un emploi dans la fonction publique. Les lettres avaient l'allure d'un document officiel qui, pour les bénéficiaires, avait force de loi. Les privilégiés ayant obtenu ce sésame appartenaient au groupe des diplômés chômeurs engagés dans des mouvements de gauche qui avaient pris l'habitude de battre le pavé devant le parlement au tout début de « l'alternance »<sup>8</sup>. Face à un Prince héritier devenu roi, le gouvernement dirigé par un Premier ministre issu de l'ancienne opposition de gauche s'est rapidement trouvé dans une position extrêmement embarrassante : les jeunes diplômés porteurs de ces lettres ne voulaient pas passer l'épreuve du concours pourtant obligatoire pour devenir fonctionnaire. Pour eux, la parole du Roi suffisait, et ils n'ont pas hésité à se constituer en association. Ce « mouvement social » très spécifique cristallise toutes les contradictions du système. En 2004, ces jeunes ont diffusé un communiqué dans lequel ils annonçaient « des formes spectaculaires de protestation » sous-entendu s'ils n'étaient pas embauchés. Un jeudi matin, ils sont passés à l'acte. Le groupe s'est rendu près du ministère de la Santé à Rabat où, d'après un témoin oculaire, « au moins trois personnes se sont immédiatement immolées par le feu » et ont été transportées à l'hôpital Avicenne dans un état jugé critique<sup>9</sup>.

Ce drame se joue sur le modèle tragique qui met en scène non seulement le Roi et ses sujets mais aussi l'Etat et ses citoyens. Chacun des acteurs assume simultanément les deux rôles, sans en mesurer la contradiction. En cela, le « diplômé chômeur », en tant que nouvelle catégorie sociologique censée innover dans les modes de contestations tout en cherchant à se situer le plus près possible des sphères attractives du sérail<sup>10</sup> nous invite à reconsidérer nos propos sur la « corruption » et la « lutte contre la corruption »<sup>11</sup>. La complexité des situations comme la capacité des acteurs à donner à leur cheminement des trajectoires inédites ne

---

prison pour avoir créé sur Facebook le profil du roi ainsi que le français Christophe Curutché, condamné en avril 2007 à huit années de prison pour trafic de drogue.

<sup>8</sup> En 1998, Hassan II appelle Abderrahman Youssoufi leader de l'Union Socialiste des forces populaires (USFP), parti nationaliste d'opposition, à conduire un gouvernement à la suite des élections de 1997. Ce premier gouvernement est dit d'alternance consensuelle.

<sup>9</sup> *Tel quel*, n° 204, 23 au 29 décembre 2004.

<sup>10</sup> F. Vairel, *Espace protestataire et autoritarisme. Nouveaux contextes de mise à l'épreuve de la notion de « fluidité politique » : l'analyse des conjonctures de basculement dans le cas du Maroc*, thèse de sciences politiques, IEP Aix en Provence, 2005.

<sup>11</sup> Nous mettons entre guillemets ces termes parce que nous savons que beaucoup de lecteurs seraient indisposés par notre usage du mot corruption à ce propos, trouvant le qualificatif trop dur ou du moins inappropriés à la situations très spécifique du Maroc.

relevant pas exclusivement des catégories de l'opportunisme ou de l'immoralité doivent nous inciter à prendre ces questions dans leur rapport ambivalent aux transformations politiques.

Comment interpréter ces différents épisodes d'une lutte contre la corruption désormais rendue visible et même presque devenue routinière ? Y a-t-il vraiment rupture programmée avec le passé ? S'agit-il d'un véritable tournant dans le traitement de ce « fléau » ? Est-on en présence d'une pure et simple mise en scène ? Ou d'une instrumentalisation d'un pouvoir encore fondé sur l'achat, l'échange de services et la corruption ? Le traitement de ces deux péripéties (le dévoilement de la maisonnée royale et la perversion du système des lettres royales) nous semble exemplaire des transformations en cours au Maroc tant dans l'appréhension de la corruption par les cercles du pouvoir et par la population que dans les modes de gouvernement. Car indéniablement, changement il y a : sous Hassan II, le scandale de la gestion du Palais n'aurait jamais été rendu public, les personnes impliquées n'auraient pas été nommées, le dossier n'aurait pas été transféré à la justice. Seul le premier moment, celui de la justice personnelle, aurait existé, la phase judiciaire, le procès pour gestion frauduleuse du palais, étant alors inconcevable pour les gens de *dar el Makhzen* et considérée par eux comme une trahison. Les diplômés chômeurs détenteurs de lettre royale, ou même princière, n'auraient quant à eux tout simplement pas eu à passer de concours. Le découplage de la sphère privée du monarque et de sa sphère publique est désormais consommé.

Cette mutation fondamentale rend superficiel le discours – très largement répandu au Maroc – sur le caractère immuable du système et sur les faux-semblants de la lutte contre la corruption. Indéniablement, celle-ci est une préoccupation pour le palais qui fait ainsi écho aux demandes populaires et à la diffusion des normes d'une société civile locale aussi diverse que dynamique. Plus important encore, cette réponse ne peut être seulement qualifiée d'instrumentale. Il ne fait aucun doute que l'entourage royal a cherché à sauver l'honneur du système. Il est tout aussi probable que Mohamed VI a vu dans cet épisode un moyen facile d'affirmer sa volonté de changement et de réforme à bons comptes. Cependant, ce qui est plus frappant encore, c'est qu'à aucun moment la légitimité de ces grâces royales et plus généralement des mécanismes personnalisés de redistribution n'a été discutée. Tout le monde s'est ému des « problèmes créés par l'entourage », que cela soit sur le thème de la sécurité du roi ou de l'arnaque envers des pauvres assoiffés des largesses royales. Mais l'« assainissement » du système est apparu à tous, acteurs critiques de la société dite civile et opposants déclarés compris, comme la seule et unique réponse à ces dérives, confirmant ainsi le bien-fondé d'une des principales pratiques royales, consolidant les fondements de l'exercice makhzénien du pouvoir. Dans la presse, dans les débats publics, les dîners en ville et les discussions professionnelles, tout le Maroc a donné son point de vue sur ce dispositif de corruption en affirmant la nécessité et la légitimité de punir des gens qui avaient trahi la confiance du roi et en discutant des modalités appropriées d'une meilleure gestion du système, des réformes nécessaires et de l'indispensable transparence de ces instruments de gouvernement. De même, dans l'histoire des diplômés chômeurs, l'idée que le Roi intervienne directement n'est jamais apparue comme contradictoire avec les principes de « bonne gouvernance » qui impliquent entre autres la lutte contre l'opacité, les privilèges et autres discriminations politiques et sociales. Elle correspond au contraire à une très forte demande de la société. Cette incapacité partagée à penser la disparition du système du don royal et de

redistribution personnalisée illustre décidément l'ambivalence du système politique. Les pages qui suivent suggèrent que les transformations politiques au Maroc sont simultanément profondes et ambiguës, que la diversification des lexiques et paradigmes de l'exercice du pouvoir, notamment par introduction de nouvelles manières de gouverner, par l'écoute et la participation n'ont pas pour autant fait disparaître les modes antérieurs de gouvernement.

### **Un point de méthode**

Paradoxalement, le débat sur la corruption se présente dans le paysage politique et intellectuel marocain actuel de façon finalement assez critique. Car ceux qui donnent un satisfecit béat aux autorités centrales pour leur politique anti-corruption et qui interprètent le règne de Mohamed VI en termes de rupture sont finalement et étonnamment très peu nombreux en dehors des cercles officiels. La très grande majorité des observateurs et analystes mettent en parallèle d'une part, les discours et dispositifs anti-corruption mis en place et, de l'autre, des pratiques de corruption qui semblent ne jamais diminuer. Un débat existe entre eux pour savoir si l'on assiste à une réelle augmentation de la corruption, à une diminution cachée par publicisation de ces pratiques ou à leur stabilité, mais là n'est pas le problème. Tous dans ce « bord » analysent cette double situation en termes de paradoxe, et la plupart versent dans la critique tout azimut. On serait pour les uns dans un *statu quo* politique qu'un activisme juridico-administratif, suscité par des pressions internationales plus que par une logique interne, chercherait à cacher : c'est le fameux paradigme de Lampedusa, « changer pour que rien ne change »... Pour les autres, on serait dans une stratégie explicite de manipulation, d'instrumentalisation, autrement dit dans un usage politique de la lutte contre la corruption, identique aux précédentes campagnes : le pouvoir central redistribuerait les cartes politiques tout en réaffirmant son monopole de la légitimité et d'édiction des normes. L'une et l'autre de ces interprétations sont donc guidées par le principe de l'intentionnalité et par la vision d'un pouvoir central absolu qui sait, qui peut, qui a un projet.

Notre lecture de ce mouvement global de lutte contre la corruption au Maroc s'oppose clairement à ces interprétations. Il ne s'agit pas pour nous de savoir s'il y a plus ou moins de corruption, mais bien plutôt de comprendre les évolutions de l'acceptabilité de la corruption, des façons dont la corruption et la lutte contre la corruption sont comprises et des significations données à celles-ci en tant que modes de gouvernement. Notre analyse de la situation marocaine contemporaine nous interdit des jugements de valeur aussi globaux. Nous sommes au contraire frappés par le pragmatisme du pouvoir, non pas du Pouvoir incarné par le Roi et par le Palais, mais d'un pouvoir diffus qui fait la part belle aussi à des mouvements sociaux ayant leur propre logique d'action, et qui amène les acteurs à changer de position, et parfois même de trajectoire. Suivre les méandres de la lutte contre la corruption, c'est entrer dans la complexité de la société marocaine, dans la vivacité et la dynamique contradictoire de la vie politique et sociale. C'est ce que nous proposons dans ce texte : à partir d'une lecture sociologique et politique de la lutte contre la corruption, nous voudrions avancer dans une lecture globale de la situation marocaine qui rende compte de cette complexité et des changements tout aussi complexes en cours. Il nous semble impossible de dissocier discours

international et novlangue de la transparence et de la lutte contre la corruption des transformations nationales promues par de véritables mouvements sociaux reposant sur une réelle base sociale. Aussi, ce texte ne met pas l'accent sur la légitimité internationale de la politique de lutte contre la corruption au Maroc ou sur l'influence des pressions extérieures dans la définition de celle-ci, mais l'appréhende comme un mode de gouvernement, mode dominant parmi d'autres. Par ailleurs, notre position théorique s'inscrit dans le prolongement de notre précédent texte sur la corruption au Maroc et notamment sur la « campagne d'assainissement » de 1996<sup>12</sup> : nous n'adoptons ni une définition morale, ni une définition juridique de la corruption mais nous appréhendons cette dernière en termes de compréhension sociale. Les classifications de la corruption (petite *versus* grande, menaçante *versus* inoffensive...) ne nous intéressent que dans la mesure où elles peuvent nous révéler des enjeux de pouvoir et des modes de gouvernement qui se parent de réalisme et de pragmatisme et qui, ce faisant, se trouvent en décalage avec le discours moralisateur global.

Notre thèse est que la responsabilité et la légitimité issues des conceptions du pouvoir développées depuis l'indépendance (paternalisme, allégeance, patrimonialisme...) ont été peu à peu démantelées sans qu'elles ne soient remplacées par une nouvelle conception de la responsabilité et de la légitimité issues celles-ci de la notion de *res publica*. Dans ce contexte, la « corruption » est un enjeu d'autant plus complexe que la période actuelle est caractérisée par l'adoption sans réflexion ni esprit critique des dispositifs néolibéraux qui nient la violence de l'accumulation de richesses, les disparités et la précarité. Ces dispositifs reposent sur une intensification des chevauchements entre positions de pouvoir et positions d'accumulation et surtout sur toute une série d'opportunités ouvertes par la rationalisation de la domination à travers le marché. Le fait que l'Etat n'ait plus de responsabilité de « justice sociale » mais uniquement un rôle de régulation libère le champ de la compétition économique et permet au Palais d'y entrer sans scrupules rattachant ses performances à une simple ingénierie financière apprise dans les grandes écoles et non à des positions de pouvoir et de rente.

### **La diffusion institutionnelle des instruments de lutte contre la corruption**

La multiplication des dispositifs visant à lutter contre la corruption est souvent analysée à travers le prisme de la pression extérieure et, ce faisant, de l'instrumentalisation politique nationale d'une mode internationale faite de moralisation de la vie publique, d'influences géopolitiques, de diffusion de normes (financières, budgétaires et institutionnelles) et de critères organisationnels (de gestion, de comptabilité). La politique suivie au Maroc est alors comprise comme du mimétisme en vue d'une reconnaissance internationale, d'un accroissement de la crédibilité et de la légitimité internationale du pays. Il est vrai que l'énumération des mécanismes et des dispositifs mis en place pourraient le laisser

---

<sup>12</sup> B. Hibou et M. Tozy, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Revue Tiers Monde*, janvier-mars 2000, pp.23-47.

penser tant on retrouve les « recettes » expérimentées ailleurs<sup>13</sup> : adoption de lois stéréotypées et ratification de conventions internationales, réformes administratives inspirées des principes néolibéraux globaux, recours à des dispositifs techniques censés éloigner les usagers des fonctionnaires, simplification institutionnelle et bureaucratique... L'accélération du processus à partir du début des années 2000 est ainsi compris comme le fait du prince, en l'occurrence du Roi, non seulement pour répondre à ces attentes internationales mais aussi à celles d'une société civile elle-même influencée par les organisations non gouvernementales spécialisées sur la question de la transparence et de la lutte contre la corruption.

Mais peut-on s'arrêter là ? Il est pour nous difficile de s'en tenir à cette explication tant ce processus a été riche de conflits sur l'opportunité de ces mécanismes, de tensions autour de leurs contours et de leur contenu, de stratégies d'appropriation et de contournement dans leur mise en œuvre... rendant compte d'une diversification des registres légitimes d'exercice du pouvoir pas toujours convergents et pas toujours compatibles entre eux. Il nous a paru plus opportun, et plus riche analytiquement, d'observer l'insertion de cette stratégie de lutte contre la corruption dans les changements de la vie politique et sociale et de chercher à comprendre quelles sont les bases sociales qui permettent aux divers mécanismes et dispositifs de lutte contre la corruption de se déployer et donc de leur donner leur signification.

Depuis une dizaine d'années, et plus intensément encore depuis la définition du plan d'action de lutte contre la corruption du gouvernement dirigé par le technocrate Driss Jettou en mai 2005, tout un arsenal juridique a été mis en place au Maroc<sup>14</sup>. Le dahir (du 31 décembre 1998) sur les marchés publics a connu des aménagements réguliers, la convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption a été signée en 2003 et ratifiée en mai 2007, la loi sur le blanchiment a été votée à la fin de la même année tandis que le projet de loi sur la déclaration du patrimoine a été adopté en conseil de gouvernement en février 2007. Le gouvernement a décidé depuis 2005 de mettre en place une Haute Autorité sur la question, l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) qui devrait être mise en fonction dans les jours qui viennent. Parallèlement, une partie de la réforme administrative lancée depuis le début des années 2000 a précisément pour but de lutter contre la « petite corruption » : développement de l'administration électronique pour éviter le contact systématique et rapproché des fonctionnaires et des administrés, remplacement de services multiples par une politique de guichets uniques, notamment pour les investissements, élimination des autorisations pour les petits commerces, privatisation des services publics et systématisation de la délégation (notamment à la Poste), publicisation de la répression des fonctionnaires indéliques (gendarmes, agents d'autorité, juges...). Pour la « grande

---

<sup>13</sup> Sur la banalité de ces mécanismes, voir G. Favarel-Garrigues, ; T. Godefroy et P. Lascoumes, *Capitalisme clandestin : l'illusoire régulation des places offshore*, Paris, La Découverte, 2004 ; O. Vallée, « La construction de l'objet corruption en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 220, avril 2006, pp. 137-162 et thèse en cours.

<sup>14</sup> Outre les différents comptes-rendus de débats et tables rondes, on trouve ces informations analysées dans A. Abouddrar, *La lutte contre la corruption. Le cas du Maroc*, contribution au Rapport du cinquantenaire, 2005 ; Y. Elkhadi, *La lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique au Maroc*, mémoire de Master d'administration publique, ENA, août 2006 ; Ministère de la Modernisation des secteurs publics et Banque mondiale, *Lutte contre la corruption, promotion de l'éthique et de la transparence au Maroc*, 11 décembre 2006.

corruption », la montée en puissance de l'inspection générale des Finances (IGF) et de la Cour des comptes a accompagné la mise en place des centres régionaux d'investissement ou de la création de tribunaux spécialisés dans les questions économiques et financières. Ces derniers symbolisent également les transformations, plus timides et ambivalentes bien qu'indéniables, du monde de la justice en la matière. L'informatisation des tribunaux de commerce a accru leurs performances et les compétences du personnel spécialement recruté sont notoirement meilleures que celles de leurs collègues. Le procureur général du roi, Moulay Taïeb Cherkaoui, a beaucoup communiqué sur les questions de corruption, et notamment sur la relation que celle-ci entretient avec le blanchiment et le terrorisme, faisant un travail pédagogique sur l'importance du respect de la loi pour le monde de la justice lui-même.

Enfin, le changement du paysage politique est frappant : depuis la reconnaissance de *Transparency Maroc* en 1997, le thème de la corruption a envahi ce « champ ». Le Palais bien évidemment a été le premier à s'approprier en partie le travail de l'association, notamment à l'initiative d'Abdelaziz Meziane Belfiqh. Mais le gouvernement n'a pas été en reste, qui a mis en place un plan d'action ; certains ministres, notamment celui de la fonction publique et de la réforme administrative (Mohamed Boussaïd) en font un point central de leur politique. Ce mouvement général suggère qu'au-delà des processus bureaucratiques et institutionnels, il existe désormais un vrai partage de connaissances, de techniques, de sensibilités. Ceci est encore illustré par la centralité du thème lors des élections de 2007, en raison de l'implication de la presse et des militants lors des débats publics ou sur le web, mais tout aussi bien de l'inscription de la question dans le programme de tous les partis politiques. L'installation de la « société civile » (associations spécialisées, individus influents, groupes de citoyens ou d'acteurs...) à l'instar de l'« association de défense de l'argent public » créée en 2006 est désormais durable dans le paysage marocain. L'usage d'internet a explosé, et particulièrement des vidéos diffusées sur YouTube qui relatent nombre d'affaires de « petite corruption » ou d'abus de biens sociaux. L'implication du patronat marocain s'est réalisée dès la reconnaissance de *Transparency Maroc* avec la création d'un comité d'éthique (renommé commission de lutte contre la corruption en 2006) et la participation active des leaders de l'association<sup>15</sup>. Preuve de la profondeur des changements intervenus, la lutte contre la corruption est depuis le début des années 2000 un véritable business, celui de la « gouvernance d'entreprise » : on ne compte plus les enquêtes, focus group, formations, colloques, mises en place de label, rencontres et séminaires sur le thème.

On pourrait encore mentionner nombre de mesures techniques, de décisions politiques, de processus administratifs et judiciaires. Mais il importe davantage, ici, d'analyser les modalités par lesquelles, sur un sujet aussi délicat, les choix ont été faits et les décisions prises. Les avancées sont indéniables mais elles ne sont pas allées de soi comme le suggère la lenteur des processus (entre la décision politique et la conception de l'instrument ou de la mesure juridique, entre celle-ci et la ratification ou le vote, entre ces derniers et la mise en place effective, etc.) et l'ambiguïté des évolutions (à l'instar de la cohabitation d'une justice moderne, informatisée et fonctionnelle pour les investissements et d'une justice civile et

---

<sup>15</sup> Il y a pléthore de documents en la matière. La dernière publication en date est Commission nationale gouvernance d'entreprise, *Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise*, Casablanca, CGEM, mars 2008.

pénale fonctionnant sur les anciens schémas, peu compétente, sans moyens et largement corrompue). Ces lenteurs et ambiguïtés reflètent l'ampleur des tensions et des conflits sur la compréhension de ce qu'est la corruption, de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas, et *in fine* de ce que doit être un « bon gouvernement ». Elle infirme de ce fait la thèse de l'omniprésence du Palais et de sa capacité de contrôle absolu sur les processus politiques qu'il enclenche. Il ne fait aucun doute que Mohamed VI est directement impliqué dans la création de la Haute Autorité par exemple, mais il n'est pas moins flagrant que la nature de celle-ci, son statut et ses modalités d'intervention font débat parmi les acteurs impliqués dans sa conception, et que le Prince ne peut passer outre ces dynamiques sociopolitiques. C'est précisément pour cette raison que l'installation rapide de l'ICPC s'est transformée en une mise en place lente et négociée, qui ne s'est toujours pas concrétisée. Il a en effet fallu attendre un gouvernement dirigé par un technocrate pour que soit décidée la création d'une haute autorité, mais depuis que le nouveau Premier ministre est une personnalité issue du mouvement national, la décision est gelée. Ces lenteurs et ces débats infirment de même la thèse de l'instrumentalisation par le Palais d'une rhétorique populaire, et par conséquent la thèse de la superficialité, voire des faux-semblants, des changements. L'administration en offre une illustration emblématique : au-delà des réformes institutionnelles et organisationnelles, les débats sont intenses en son sein. Les tensions entre tenants du *statu quo* et « réformateurs » sont telles que des inspecteurs généraux de différents ministères se sont organisés de façon informelle dans un corps des « fonctionnaires intègres », de même que des secrétaires généraux se sont unis pour faire face aux passe-droits des politiques ou que des fonctionnaires locaux de la ville Casablanca, toutes tendances politiques confondues, ont formé une association centrée sur la mise en place d'un code éthique<sup>16</sup>. Les uns et les autres ont été financés par l'USAID, mais là encore l'analyse en termes d'instrumentalisation est superficielle : ils ont certes bénéficié d'une manne financière et d'une légitimité extérieure du fait de l'adoption d'un kit international désormais dominant ; mais ces financements ont toujours été marginaux, ils n'ont été octroyés qu'une fois la dynamique locale lancée et, le plus souvent, ces organismes ou associations poursuivent leurs activités sans l'appui de cette aide étrangère.

La diffusion du thème et des dispositifs de lutte contre la corruption est parfois analysée en termes d'usage politique. C'est ainsi que certains ont lu notre précédent article sur la « campagne d'assainissement » de 1996 comme la description d'un simple processus de redistribution des cartes politiques et une réaffirmation du pouvoir central et de son monopole d'édition des normes, un processus de centralisation à travers l'intrusion dans le jeu factionnel. Aujourd'hui, on entrevoit un prolongement de cette analyse dans l'interprétation que des esprits critiques donnent des évolutions actuelles. Le dispositif de lutte contre la corruption concrétiserait, aux côtés de la création d'institutions de réconciliation comme

---

<sup>16</sup> L'USAID a financé en 2007-2008 un programme de coopération sur la bonne gouvernance locale avec la ville de Casablanca. Ce programme comporte un cycle de conférence intitulé « les jeudis de la gouvernance » et des ateliers de conception d'une charte d'éthique. Cet atelier animé par un expert a abouti à la conception et à la rédaction d'un code d'éthique des fonctionnaires locaux, alors que la partie « code d'éthique des élus » est, à cette date, toujours en souffrance. Voir le *rapport de synthèse des « jeudi de la gouvernance »*, USAID-RTI, Rabat, avril 2008.

l'Instance Equité et Réconciliation (IER) ou le Comité Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), un processus de cooptation de tout un pan de la société politique<sup>17</sup> : l'ancienne gauche radicale et révolutionnaire, réprimée et emprisonnée durant les années de plomb ferait aujourd'hui à son tour, après une période de latence et de reconversion dans la société civile, notamment dans la lutte contre la corruption, l'objet de toutes les attentions du palais en vue de son intégration dans le « sérail ». Ceux qui auraient constitué *Transparency Maroc* seraient aujourd'hui « cooptés » puisqu'on les retrouve à la tête du comité éthique de la CGEM, de la Haute Autorité, dans des fonctions économiques importantes et dans des situations de conseil auprès du palais ou du gouvernement.

La notion de cooptation, non pas telle qu'elle est proposée par Antonio Gramsci par exemple mais telle qu'elle est utilisée au Maroc de manière mécaniste, s'avère trompeuse car elle suggère que seul le palais est à l'initiative de cette rencontre et qu'il s'agit pour lui d'exprimer une « récupération » d'éléments auparavant en dehors du champ du pouvoir. En réalité, il existe un double, voire un triple mouvement. Certes le Palais joue une partition fondamentale en ce qu'*in fine* c'est lui qui accepte ou non l'intégration de tel ou tel cercle politique. Cependant, l'influence du mouvement associatif a été fondamentale dans ce rapprochement qui n'a été rendu possible que par la ténacité de l'action de ses activistes, par leur professionnalisme et leur organisation, par l'écho, surtout, que ces luttes politiques ont rencontré au sein de la société, par les tensions que celles-ci ont provoqué. Par ailleurs, ce que les historiens du politique retiendront sous le vocable de « gouvernement d'alternance » a été un moment crucial, non pas que le rapport de force a basculé du côté des « démocrates réformateurs » contre les « méchants conservateurs », mais bien parce que les acteurs se sont alors pris au jeu d'un modèle d'alternance politique qui donnait pour la première fois dans l'histoire du Maroc la légitimité à un éventuel basculement dans les rapports de pouvoir. Autrement dit, sous les couleurs de l'alternance, ce moment rendait exécutable ce qui était pensé par des technocrates. Car les lignes de fracture ne passent pas toujours par où on le croit, et la frilosité est parfois du côté des « démocrates ». Ainsi en 1998, *Transparency Maroc*, qui venait de se faire reconnaître, pensait que son programme de lutte contre la corruption allait être celui du nouveau gouvernement de gauche. Mais l'association fut vite déçue : les réticences les plus fortes sont venues du ministère des Affaires générales dirigé par un membre éminent de l'USFP Ahmed Lahlimi qui a certes engagé la coopération avec l'ONG mais pour lui imprimer son rythme de réforme à défaut de sa volonté. Le problème n'était pas uniquement celui de la paternité de cette campagne de lutte contre la corruption mais de la conception qu'avaient les uns et les autres du système et de la vie politiques. Il a fallu attendre un gouvernement dirigé par un technocrate pour que *Transparency Maroc* relance le partenariat avec le gouvernement.

Autrement dit, si rencontre il y a, elle est le fruit d'une longue histoire qui implique de façon tout aussi active palais et opposants, politiques et technocrates, différents courants politiques, acteurs étatiques et acteurs associatifs, dirigeants et dirigés. Les analyses en termes de cooptation cachent ces mouvements beaucoup plus complexes et profonds dans la société. Elles occultent les rapports de force, les négociations, la violence des situations et

---

<sup>17</sup> A. Moudden, M. El Ayadi, M. Tozy, S. Lefranc, *Mémoire et histoire, Les cahiers bleus*, n° 6, mai 2006, Groupe d'analyse et de Recherche sur le politique, Casablanca.

l'incertitude de ces processus<sup>18</sup>. Elles empêchent de poser la question des processus et des personnes qui participent à la vie politique. De fait, une fois posé le refus de l'option violente, un véritable débat s'est instauré au sein de la gauche<sup>19</sup> : Quelle contribution apporter ? Comment participer à la vie politique tout en refusant certains principes et tout en restant fidèle à d'autres ? Les oppositions sont virulentes et les débats sont aujourd'hui encore vifs qui opposent à l'intérieur de la gauche ceux qui acceptent, selon l'expression de rigueur, d'« être dans le sérail » de façon indépendante et ceux qui refusent toute alliance, toute négociation, toute relation avec le pouvoir central. Nous reviendrons plus loin sur cette question qui révèle aussi l'émergence de nouveaux modes de gouvernement, de nouvelles relations de et au pouvoir. Mais nous voulions relater ici le parcours d'acteurs que l'on ne peut pas réduire à des personnes instrumentalisées, à des pions sur un échiquier aux règles définies à l'avance et dont la trajectoire ne peut être occultée sous peine de se méprendre sur l'interprétation politique des mutations en cours.

Ces exemples suggèrent donc l'indigence de la thèse de l'instrumentalisation. Certes, tous les acteurs peuvent, à un moment ou à un autre, instrumentaliser telle ou telle mesure, telle ou telle orientation, les intégrer dans leur propre stratégie, se les approprier à leur avantage. Mais aucun acteur, pas même le Roi ou un bailleur de fonds puissant, ne maîtrise les transformations en cours ; tout n'est pas affaire de stratégie et de vision pensée et consciemment construite ; il n'existe pas une marche, une orientation mais bel et bien une multiplicité d'acteurs, de niveaux d'action, de compréhensions et d'intérêts. La période actuelle est particulièrement intéressante au Maroc parce qu'on y voit changer les conceptions du pouvoir et de la richesse, du licite et de l'illicite, du moral et de l'immoral. Mais ces changements ne sont pas homogènes, ils ne sont pas identiques pour tous les acteurs, dans toutes les circonstances, pour tous les contextes et dans tous les lieux. Pour entrer dans cette complexité mouvante, il nous semble important de faire apparaître, à travers quelques exemples précis, à travers la radiographie de péripéties, d'affaires et d'événements, la multiplicité des situations et des logiques d'action sur la question de la corruption, de sa perception, de sa signification politique et de son insertion dans les relations de pouvoir. Autrement dit, de faire concrètement apparaître l'élargissement en cours des répertoires d'action, de compréhension et d'interprétation qui s'offrent aux Marocains.

---

<sup>18</sup> M. Tozy, "Morocco's Elections. Islamists, Technocrats, and the Palace", *Journal of Democracy*, vol. 19, n° 1, January 2008, pp. 34-41.

<sup>19</sup> Dans ce mouvement d'éclatement et de rupture, l'USFP a payé le prix fort en sacrifiant par deux fois la Jeunesse *Ittihadiya* : ses membres les plus en vue pour prendre la relève ont dû quitter le parti pour créer le mouvement fidélité et démocratie. Le PPS (ancien parti communiste) a lui aussi connu, pour d'autres raisons, une scission après la création du Front des forces démocratiques. L'extrême gauche, qui a pu se refaire une unité avant les élections de 2003 après le sabotage intentionnel de l'OADP (Organisation de l'action démocratique et populaire, ex 23 mars) et son remplacement en juillet 2002 à Casablanca, par quatre composantes de l'extrême gauche marocaine : l'Organisation de l'Action démocratique et populaire (OADP), les Démocrates indépendants, le Mouvement pour la démocratie et Potentialités de Gauche fondu en une seule structure partisane, baptisée la Gauche socialiste unifiée (GSU). En 2005, le GSU et le parti "Fidélité et Démocratie" ont fusionné pour donner naissance au Parti Socialiste Unifié.

## Le moment électoral : une morale à géométrie variable

Le cas de la « corruption » dans les élections et de la « lutte contre la corruption » en période électorale permet de souligner les déplacements de la morale politique, les transformations politiques ainsi que la pluralité des compréhensions de la corruption selon les personnes, les groupes sociaux, les groupes d'intérêts, les situations et les contextes.

Si elle est dénoncée depuis peu, la corruption électorale est une longue pratique qui s'est principalement traduite par l'achat de voix des électeurs<sup>20</sup>. Depuis le début des années 2000, cette technique a été dénoncée par les autorités marocaines, et pas seulement dans les discours. De véritables dispositifs préventifs ont été mis en place, à l'instar de l'interdiction faite aux agents d'autorité, par le ministère de l'Intérieur, de répondre favorablement, durant la campagne électorale, aux invitations, aux dîners et plus généralement à leur participation dans des lieux de sociabilité locale au point qu'il leur a été interdit de serrer la main aux candidats. Le châtement et l'exemplarité dans le traitement punitif n'ont pas été, non plus, oubliés et c'est ainsi que des membres de la seconde chambre ont été poursuivis pour corruption active. Pour autant, il est difficile de mesurer le recul de la corruption.

La situation est beaucoup plus complexe qu'une simple tentative de moralisation assortie de résistances (lecture naïve, positiviste et évolutionniste) ou qu'une politique de faux-semblant (lecture cynique et emprunte d'illusion volontariste). Car sur le terrain, un double mouvement apparaît. D'une part, l'achat des voix ne disparaît pas, même si le processus se complexifie : on substitue l'achat des cartes à l'achat des voix ; les électeurs entrent dans des jeux subtils d'appropriation de l'achat des voix en faussant la vente de la leur et en opacifiant leur choix électoral final. C'est ce que Richard Banégas a appelé la « démocratisation de la 'politique du ventre' » à propos du cas béninois<sup>21</sup>. Ainsi au Maroc, il n'est pas rare de voir quelqu'un vendre sa voix à trois candidats différents et de voter pour un quatrième. De l'autre, la politique de lutte contre la corruption prend des ramifications originales en ce sens qu'elle se traduit moins par la disparition de l'argent dans le jeu électoral que par le déplacement de son utilisation et, avec lui, le déplacement du curseur de la morale politique. On observe en effet la substitution de l'intérêt immédiat par l'intérêt de groupe reporté dans le temps. C'est-à-dire le passage de l'achat classique de la voix quelques jours avant l'élection à la négociation collective de services et de biens pour un groupe *ad hoc* constitué à l'occasion des élections : construction de routes ou de souks, adduction d'eau de tel territoire, électrification de tel quartier, obtention d'un engin pour faire des pistes, nomination d'un membre du groupe dans une administration et plus généralement accès à l'emploi, intégration de membres du groupe dans le staff de la campagne<sup>22</sup>... De sorte

---

<sup>20</sup> M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse Myriam, et J.C. Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, IREMAM-Karthala, Paris-Aix, 2004.

<sup>21</sup> R. Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003 qui travaille la thèse de Jean-François Bayart sur la « politique du ventre » (*L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989) dans le cadre des mouvements de démocratisation du début des années 1990.

<sup>22</sup> Si 100 personnes sont intégrées dans l'équipe d'un candidat et sont payées 100 DH par jour, ledit candidat est, par le jeu des liens familiaux et amicaux, assuré de gagner au moins 500 électeurs...

qu'aujourd'hui, le système d'achat des voix n'est plus un système généralisé au tout venant, mais est devenu un système très fin et démultiplié où seules sont ciblées les voix qui comptent et où la capacité d'appropriation et de ruse des électeurs est prise en compte<sup>23</sup>.

Dans ce contexte, la « corruption » est un concept confus pour la majorité de la population qui raisonne davantage en termes d'efficacité. Indéniablement, le passage de l'achat individuel et direct à la négociation collective a accru l'efficacité du système. Le système est-il plus moral pour autant ? Là n'est pas le problème pour des électeurs qui n'arrivent pas à décoder la superposition des registres de légitimation et des niveaux d'action. Pourquoi serait-il immoral de recevoir d'un parti 100 dirhams et moral de négocier avec un parti politique certains privilèges pour un groupe d'électeurs ou une circonscription ? Il existe un décalage important entre, d'une part, les déclarations de principe générales et éthérées des acteurs, y compris des représentants de l'Etat, sur la condamnation de l'usage de l'argent en politique et, de l'autre, le discours sur le terrain de ces mêmes acteurs sur la nécessité d'adopter le langage du concret. Or ce concret, c'est aussi un billet de 100 DH au même titre que la négociation d'un privilège. Le fait de négocier un service public notamment n'est pas perçu en termes moraux, comme de la corruption. Dans un système où les rentes politiques restent importantes, les gens estiment que toute personne qui cherche à en capter une doit payer. Le raisonnement est simple : pourquoi un tel veut-il être conseiller si ce n'est pour avoir accès à des moyens ? Si tel est le cas, pourquoi l'aurait-il gratuitement « sur le dos » des électeurs ? N'est-il pas « normal » et même « moral » que le candidat rétribue ou récompense ceux des électeurs qui l'aident à « monter », selon le principe de l'échelle ? Par ailleurs, ce qu'on peut appeler la corruption dans les élections (l'achat des voix) n'est-il pas une conséquence ultime d'une forme de libéralisation politique ? En l'absence d'une conception morale du politique issue de la *res publica* et de l'intérêt général, l'élection est un lieu d'action et de négociation d'un groupe qui rationalise ses choix dans un système politique composite caractérisé par la juxtaposition de plusieurs modes de gouvernement qui se réfèrent à des registres politiques très éloignés.

Dans le contexte actuel, la « lutte contre la corruption » surdétermine la réflexion politique. Mais ce discours aseptisé et bien-pensant ne tient pas compte de cette réalité, des perceptions différenciées de la corruption et surtout de cette part fondamentale de rapports de force, de négociation politique et de transaction dans l'exercice du pouvoir. Ceci amène les uns à traquer les affaires et les autres à dénoncer des coups. Mais le puritanisme anti-corruption bloque aussi le système et déplace l'opacité : il conduit à travailler sur les conditions formelles de la corruption et non sur les pratiques réelles et donc sur les véritables enjeux, ceux des chevauchements des positions de pouvoir et des positions d'accumulation, de l'entremêlement des logiques publiques et des logiques privées, des conflits d'intérêts. Dans le cas des élections de 2007, cela s'est traduit par une surveillance démesurée et absurde des agents d'autorité ainsi sommés de suspendre toute intégration dans la vie sociale locale et simultanément par un laxisme total en l'encontre des recrutements des personnels des bureaux

---

<sup>23</sup> M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc...*, *op.cit.*

de vote, souvent des employés municipaux recrutés par les présidents de commune... eux-mêmes candidats aux législatives ou proches des candidats<sup>24</sup>.

Ce premier exemple suggère le caractère éthéré du discours sur la lutte contre la corruption et la déconnexion des dispositifs mis en place face aux réalités sociales et politiques. Parfois, la lutte contre ce qui est appelé l'usage de l'argent sale dans les élections a elle-même été entachée d'illégalité. Les condamnations pour trafic d'influence de membres de la seconde chambre en 2006 n'ont ainsi pu être entamées qu'en raison de l'utilisation illégale d'un dispositif, l'écoute téléphonique, légalement cantonné aux opérations de lutte contre le terrorisme<sup>25</sup>. Et lors des élections de 2003, le ministre socialiste de la Justice n'a pas hésité à reconnaître publiquement qu'il avait lui-même appelé quelques barons de la drogue pour les dissuader de se présenter aux élections, et qu'il avait ainsi constitué dans ce sens une liste de gens indésirables...<sup>26</sup> Ce mouvement de moralisation naïf, en tout cas moins subtil que celui entrepris par Driss Basri en 1997, n'a certes pas été reconduit. Mais cet arrêt est moins dû aux objections de fond qu'au fait que cette technique a été jugée ridicule et contreproductive, le baron de la drogue remplissant une fonction sociale reconnue et ayant été remplacé par un élu tout aussi indésirable... en la personne de l'islamiste. Quant aux agents d'autorité, à commencer par les *moqqadem* et les fonctionnaires municipaux, ils font partie de la population, et une de leurs fonctions est précisément d'agir et d'opérer des choix au nom des équilibres internes, autrement dit de participer à la sociabilité locale.

Cette impossibilité de lutter efficacement contre la corruption reflète les contradictions du système politique marocain, ou plus précisément, la pluralité des référents, des logiques d'action, des modes légitimes de gouvernement. Nous y reviendrons. Elle suggère également la faible maîtrise des autorités centrales face à des dynamiques sociopolitiques disparates. Mohamed VI et ses conseillers politiques étaient certainement sincères dans leur volonté de faire disparaître la marchandisation du vote. Mais la question n'est pas celle de la sincérité ou de la ruse. La perpétuation de l'usage de l'argent lors des élections ne traduit pas une volonté administrative et politique, elle n'est pas davantage le reflet d'une stratégie royale : les uns et les autres sortent d'ailleurs désorientés d'une telle situation. La question est celle des pratiques concrètes des élections et des enjeux électoraux<sup>27</sup>. Dans une circonscription locale, un candidat – aussi loyal à son parti ou à son mentor soit-il – aura d'autant plus de mal à être « vertueux » que la course aux voix est effrénée, que les militants se font rares, que les intermédiaires proposent des services rémunérés, que les attentes de la population sont matériellement importantes, que les associations du quartier ont rationalisé leur stratégie de lobbying ou plus simplement de revendication. Dans d'autres situations, les stratèges politiques du parti peuvent se dire qu'il est finalement moins nocif de perpétuer des pratiques éprouvées plutôt que de risquer de voir des concurrents, opportunément qualifiés de non-démocrates, gagner les élections. Dans d'autres configurations, plus « perverses » encore, le

---

<sup>24</sup> Sur ces pratiques, voir *Les élections de 2007*, Travaux de doctorants du Centre Marocain des sciences sociales, Université Hassan II Ain Chock Casablanca.

<sup>25</sup> *Tel quel*, n° 244, 22 au 27 octobre 2006 ; *Aujourd'hui le Maroc*, n° 1556, 24 novembre 2006.

<sup>26</sup> Entre autres l'hebdomadaire *La vie économique* du 5 septembre 2003.

<sup>27</sup> Voir à nouveau, *Les élections de 2007*, Travaux de doctorants du Centre Marocain des sciences sociales, Université Hassan II Ain Chock Casablanca (qui devrait être publié sous la direction de Lamia Zaki).

candidat peut effectivement renoncer à l'usage de l'argent mais le recrutement de militants ou de forces locales pour mener campagne dans le quartier peut être interprété comme une façon déguisée de distribuer de l'argent. Sans compter que, lorsque le concurrent arrose généreusement une zone, comment ne pas suivre ? La libéralisation et la compétition politique, l'effervescence associative, la peur du chaos ou tout simplement du changement, la vitalité des mouvements sociaux, l'efficace de pratiques mercantiles, la force des demandes économiques et sociales de la part des électeurs... tout cela se télescope pour donner forme à ces nouveaux usages de l'argent dans le moment électoral, et non à son éradication. Les Marocains utilisent d'ailleurs un lexique très riche pour évacuer la dimension culpabilisante d'une morale trop stricte qui ignorerait une économie de l'échange où se confond don et obligation de contre don : « graisser le lacet, il passera aisément », « chaque service mérite salaire », la *halwa* (les sucreries), le *ftouh* (qui vient de la sourate *al fatiha*), une sorte de rétribution symbolique et non une rémunération d'un service...

### **La « petite corruption », une réalité ambiguë**

La petite corruption, celle du quotidien de la population marocaine, est sans aucun doute celle qui est aujourd'hui la plus commentée au Maroc et qui fait l'objet de la plus grande attention de la part des autorités<sup>28</sup>. Se pencher sur ses différentes modalités ainsi que sur les tentatives de lutte contre celles-ci, c'est observer un processus lent et fragmenté de dissociation entre ce qui relève de la « corruption » et ce qui relève de la « dette ». C'est ce que nous allons essayer de montrer à travers deux exemples, celui des gendarmes postés sur les routes du royaume, et celui des fonctionnaires au contact de la population.

Les actions spectaculaires à l'encontre des gendarmes ponctionnant les conducteurs sur les routes du royaume constituent le cas emblématique de l'efficacité de la lutte contre la petite corruption. Inutile ici d'entrer dans la description d'une pratique aussi banale que systématique. En revanche, les modalités de sa stigmatisation et de sa condamnation sont plus originales. Depuis la mi-2007 en effet, le site YouTube est devenu un lieu fondamental de cette lutte improvisée et spontanée, notamment par les vidéos prises et diffusées par Juba, « le sniper de Targuist », un village du Rif<sup>29</sup>. Le film montre des gendarmes rackettant systématiquement les automobilistes. En quelques semaines, il a été visionné plus d'un million de fois entraînant, d'une part, une multiplication de vidéo et de montages souvent drôles et inventifs et, de l'autre, l'apparition d'un véritable débat public sur la question, relayé par les médias traditionnels, y compris à l'étranger<sup>30</sup>. Rapidement, l'ampleur du phénomène a amené le roi Mohamed VI à répondre positivement aux demandes d'intervention explicitement évoquées tant par Juba que par les autres auteurs de vidéos, et à limoger les gendarmes en question.

---

28 *Guide d'éducation à la transparence et la lutte contre la corruption*, Transparency Maroc, publication de la fondation Friedrich Hebert, 2007.

29 Sur le site Youtube, lorsque l'on saisit « le sniper de Targuist », on obtient 5760 références ! Voir en particulier [http://www.dailymotion.com/video/x30e5b\\_le-sniper-de-targuist-3eme-video\\_creation](http://www.dailymotion.com/video/x30e5b_le-sniper-de-targuist-3eme-video_creation).

30 Tel est le cas, en France, de *Libération* du 6 septembre 2007.

Cet exemple illustre l'inanité de la thèse de l'instrumentalisation de la lutte contre la corruption. Il montre comment la société peut prendre efficacement en charge un sujet (celui de la corruption comme beaucoup d'autres) notamment par l'usage des nouvelles technologies de l'information et par sa publicisation. Le mouvement ainsi enclenché a été suffisamment puissant pour modifier les rapports de force locaux et rendre suspecte et dangereuse une pratique désormais officiellement illégitime. La diffusion des vidéos a changé beaucoup de choses au Maroc, et particulièrement dans le Rif. Les gendarmes sont dorénavant fragilisés, la population commence à dénoncer les pratiques de racket, un numéro vert vient d'être mis en place et peut désormais fonctionner. Le pouvoir central, à commencer par le Palais et le ministère de l'Intérieur, est obligé de prendre en compte cette dynamique. La différence avec l'exemple précédent, celui de l'usage de l'argent durant les élections, est grande. Dans ce dernier cas, les discours et les règles édictées à l'encontre de la corruption n'évoquaient finalement pas grand-chose aux populations concernées. La dynamique ici est inverse. La « petite corruption », d'abord négligée par les pouvoirs publics au nom de son caractère inoffensif et de sa non-qualification en tant que telle, est revenue au centre des préoccupations politiques grâce à l'activisme social de certains segments de la population, à la capacité à interpeller les pouvoirs publics et d'ainsi réussir à stigmatiser le racket policier comme emblème même de la corruption<sup>31</sup>.

Mais l'histoire ne se termine pas ici. Le contexte dans lequel cette dénonciation a eu lieu et a été entendue par les autorités marocaines est bien spécifique : il s'agit du Rif, et les revendications de Juba – du nom d'un roi berbère – étaient en ce sens chargées d'ambiguïtés, mêlant exigence de transparence et d'honnêteté aux revendications d'autonomie du Rif, de reconnaissance de la langue amazighe<sup>32</sup> et de condamnation plus générale de la gendarmerie, non seulement corrompue mais également force d'occupation. Tout cela dans le contexte de revalorisation par la monarchie d'une province longtemps délaissée, voire ostracisée. Parallèlement, ces opérations spectaculaires de limogeage et de poursuite de gendarmes ont eu pour effet, moins paradoxal que classique, d'accroître le coût de la corruption. Aujourd'hui, 20 dirhams ne suffisent plus pour passer outre les exigences des gendarmes suffisamment téméraires pour perpétuer des pratiques désormais condamnées. Si le racket n'est plus systématique, il est devenu beaucoup plus lourd pour l'automobiliste qui n'a pas eu la chance, ou la vigilance, de passer correctement et au bon moment. Plus précisément, la lutte contre la corruption a été préjudiciable aux professionnels de la route qui avaient jusqu'alors intégré les 20 dirhams dans leur évaluation des coûts de transport, et qui se trouvent aujourd'hui confrontés à un système aléatoire qu'ils ne maîtrisent plus. Néanmoins, elle a sans aucun doute permis d'afficher la corruption routière comme un fait grave, directement lié à ce que les journalistes appellent « la guerre des routes » qui fait chaque année plus de 3.000 victimes.

---

<sup>31</sup> Pour donner une idée de ce contexte très particulier, voici un extrait d'un fait divers dans le Rif couvert par le journal islamiste *Attajdid* : « Suspension (éloignement) de deux policiers à la suite d'une plainte présentée par 200 marchands de légumes du marché Ichoumay de Nador. Les marchands organisés en association avait dénoncé l'attitude peu respectueuse du droit des policiers accusée aussi de corruption. Le parole de de la province a déclaré au journal qu'une enquête sérieuse est ouverte et qu'en attendant les deux policiers sont suspendus (*Attajdid*, jeudi 24 avril 2008) ».

<sup>32</sup> M.Tozy (en collaboration avec H. Rachik, A.Lakhsassi, F. Ait Mouss, A. Chahir, A.Belhabib), *Usages de l'identité amazighe*, Casablanca, Annajah, 2006.

La réalité n'est cependant pas toujours analysée de façon aussi univoque comme le suggère l'exemple du travail administratif et notamment fiscal. Le terrain de la fiscalité est d'autant plus propice aux pratiques de corruption que le système est si complexe, fait de la superposition de textes contradictoires et d'éléments épars, qu'il donne à l'inspecteur d'immenses opportunités d'appréciation et d'interprétation des situations qui se présentent à lui<sup>33</sup>. Tel est le cas par exemple de l'évaluation du prix du m<sup>2</sup> construit à Casablanca en l'absence de centralisation des données sur les transactions existantes ou des valeurs des amortissements et autres investissements déductibles des résultats nets imposables. Chaque inspecteur fait sa propre enquête, l'Etat lui laissant la possibilité et la liberté de juger selon ses propres choix. Les différentiels de taxation et les marges de manœuvre sont alors immenses, dépendants de variables techniques et financières, du contexte du contrôle, de la nature du contribuable, de la situation budgétaire et financière de l'Etat mais aussi de la perception, par l'inspecteur en question, de la nature de son travail. Un inspecteur interviewé nous relatait ainsi qu'il avait deux façons de penser sa fonction, soit être « juste » avec le contribuable, soit remplir les caisses de l'Etat. Pour sa part poursuivait-il en toute sérénité et sûr de son honnêteté, il donnait la priorité au contribuable... qui était toujours reconnaissant tandis que le Makhzen, lui, ne l'était pas. Bien évidemment, il ne demandait jamais rien et optait pour le contribuable par philosophie car, de toutes façons et sur le long terme, il était récompensé de ses bonnes actions, soit par Dieu, soit par les hommes...

Les remarques de cet inspecteur nous font comprendre un enjeu fondamental de la qualification de la « corruption ». Dans un contexte où les administrations sont (ou sont perçues, le problème est ici mineur) lentes et inefficaces, arbitraires et hostiles, les administrés se sentent endettés à la moindre performance ou mansuétude du service auquel ils ont à faire. En l'absence d'une possible transformation de cette dette en action symbolique, ce que l'on nomme la corruption est la seule manière d'exprimer cette reconnaissance de dette. Mais ces propos évoquent un deuxième enjeu, celui de l'interprétation des situations par les acteurs mêmes. La vérification des données comptables et l'interprétation des textes fiscaux au profit du citoyen peuvent donner lieu à deux jugements opposés. Le même principe peut être lu comme l'application, par l'inspecteur, de la (bonne) morale islamique ou, au contraire, comme son dévoiement par la négociation avec le contribuable d'un pourcentage sur les gains à advenir d'un biais en faveur du contribuable. Dans le premier cas, l'enveloppe reçue sera considérée comme un cadeau halal tandis que dans le second, elle sera l'expression de la corruption. On le voit, le jugement de moralité ou d'immoralité renvoie moins aux actes ou gestes qu'aux situations ou intentionnalités décryptées et perçues par les acteurs en jeu. Une dernière chose est soulignée en filigrane dans les réflexions de notre inspecteur : c'est la dynamique propre de ces pratiques. L'inspecteur qui doit perpétuellement faire des choix techniques et justifier ses décisions face à un véritable maquis juridique et administratif, sous une pression bureaucratique et politique souvent grande ne voit plus, peu à peu, ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, ce qui est expression de reconnaissance de dette et corruption.

---

<sup>33</sup> Sur le système fiscal, B. Hibou, « Fiscal Trajectories in Morocco and Tunisia » in S. Heydemann (ed.), *Networks of Privilege in the Middle East. The Politics of Economic Reform Revisited*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, pp.201-222.

Ce faisant, les normes et les frontières définissant les contours de la légitimité de son action et de la moralité de son comportement se déplacent subrepticement.

On retrouve ici le problème classique de la confusion entre « pourboire » ou « café » et « corruption » et l'énorme décalage entre classifications proposées par les intellectuels organiques de la corruption et celles utilisées par les personnes qui font face à de telles pratiques. C'est ce qui explique qu'à la différence du racket des gendarmes, les actions de répression de cette corruption sont peu nombreuses, voire inexistantes, et symboliquement peu puissantes. Au Maroc, il est indéniable aujourd'hui que, par rapport aux performances attendues d'une administration, lorsqu'un fonctionnaire fait son travail correctement, l'administré se sent endetté. Reste à différencier le travail correct du laisser-faire habituel, le fonctionnaire zélé du fonctionnaire intéressé, le surcroît de travail de l'habillage calculé d'une routine bureaucratique : il existe bien entendu tout un jeu social destiné à déguiser la corruption en création de dette. Mais tout ne se réduit pas à ce jeu.

Ces exemples laissent penser que la société marocaine est aujourd'hui en train de faire ce travail de dissociation entre corruption et expression d'une dette. Ils suggèrent également toute l'ambivalence de la situation. La différence de traitement entre les gendarmes ripoux et les fonctionnaires administratifs indécents souligne l'importance des forces sociales sur lesquelles se fondent les tentatives de lutte contre la corruption. Les modifications de perception et par conséquent les changements d'attitude et la capacité effective d'action contre la corruption sont fragmentaires et segmentées, différentes selon les acteurs en présence, les contextes sociaux, les configurations politiques et les rapports de force. Il ne fait aucun doute que le discours et les dispositifs de lutte contre la corruption ont des effets au-delà d'une simple sensibilisation de la population. Il existe de vraies actions répressives, des condamnations et des radiations ou licenciements. Plus, tout un processus de judiciarisation est en marche qui participe des modifications de perception et de compréhension du phénomène corruptif. Contrairement à ce qui se passait jusque dans les années 1990 au cours des opérations « d'assainissement » et des « campagnes » ponctuelles et violentes, il s'agit moins désormais de faire exemple que d'affronter un processus banal, une corruption reconnue comme quotidienne et qu'il faut réguler à défaut de pouvoir éliminer. On perçoit ici une autre ambivalence de la situation actuelle que soulignent bien les débats autour de la dénonciation<sup>34</sup>. Dans la mesure où le corrupteur n'est pas poursuivi s'il dénonce, la condamnation des pratiques est partielle et la logique de l'efficacité prime sur la logique du principe et de la moralité... sapant les bases mêmes du discours sur la lutte contre la corruption. Elle ouvre en outre la porte aux règlements de compte et aux recompositions politiques, les opérations de lutte contre la corruption pouvant s'avérer des lieux d'affrontement et de conflits parfois violents. C'est dans ce contexte – et seulement dans celui-ci – que le puritanisme anti-corruption peut devenir suspect et qu'il alimente les interprétations en termes d'instrumentalisation. Cependant, l'attention à la multiplicité des acteurs et des logiques à l'œuvre nous fait rejeter la montée en généralité de cette

---

<sup>34</sup> La vidéo très populaire d'une artiste institutionnelle, Hanane Fadili, rend très bien compte de la teneur de ce débat : <http://www.truveo.com/Hanane-Fadili-Rachwa-La-Corruption/>

interprétation intentionnelle et calculée. On est plutôt en présence d'une fonctionnalité ponctuelle de dispositifs anti-corruption (ici la dénonciation) pour des acteurs capables de s'approprier des mécanismes grâce à leur position momentanément avantageuse dans des rapports de force.

### **L'affaire Majidi, ou l'apparition parcellaire du délit de corruption**

L'affaire Majidi nous fait entrer dans une autre dimension de l'appréhension de la corruption, à savoir la différenciation des processus de qualification, de classification et donc de signification selon les acteurs en cause. Autrement dit, un acte peut être qualifié de corruption s'il est réalisé par X mais pas par Y. La nouveauté de la situation actuelle réside précisément dans le fait que les représentants du pouvoir central sont soumis à une sévérité et à une exigence accrues et surtout supérieures que celles dont souffrent les autres citoyens.

En plein été 2007, l'« affaire Majidi » éclate. Le secrétaire particulier de Mohamed VI et président de Siger, la holding royale, est accusé par la presse d'abus de position : il a en effet acheté un terrain à Taroudant auprès du ministère des Habous à un prix bien inférieur à celui du marché. Il s'agit d'un terrain de 4,5 ha acheté à 50 dirhams le mètre carré, alors que le prix du m<sup>2</sup> sur le marché serait de 4.000 dirhams environ<sup>35</sup>. L'« affaire » gonfle au point que le ministre des Habous, qui confirme les dires de la presse, est contraint de venir s'expliquer devant le Parlement et que s'il n'y a pas eu limogeage, la transaction a été dénoncée.

Pour comprendre ce que cette péripétie ajoute à notre compréhension de la lutte contre la corruption, il importe de rappeler les rumeurs et soupçons d'enrichissement de l'entourage du Roi ainsi que certaines pratiques foncières. En effet, Majidi semble avoir opéré, pour cette opération, selon une « tradition » bien établie et qui ne concerne pas seulement les puissants : il est connu que, lorsque l'on cherche à acquérir un terrain à bas prix, il faut se tourner vers les Habous ou vers d'autres institutions étatiques propriétaires foncières, notamment la direction des affaires rurales qui gère le patrimoine des terres collectives propriétés tribales et qui peut les mettre à disposition dans le cadre d'un bail de longue durée ou les céder via un établissement public à un prix beaucoup plus bas que celui spéculatif du marché. N'importe quel citoyen qui a un projet économique, commercial ou touristique peut avoir accès à ces terrains, parfois pour un dirham symbolique<sup>36</sup>. Cette pratique est courante sans que cela n'attire les foudres des médias et de la population. Or Majidi semble avoir respecté les procédures formelles : il a fait une demande d'achat auprès des Habous qui ont examiné le projet et ont répondu favorablement alors même qu'ils n'étaient pas contraints politiquement et qu'ils avaient toute latitude pour refuser. Certes les règles ne sont pas claires et il n'est pas certain que, pour la cession de ce terrain, il n'ait pas fallu passer par un dahir ou un appel

---

<sup>35</sup> Affaire et informations surtout suivies par le journal, proche de l'UFSP, *Al ahdath al maghribiya*.

<sup>36</sup> Les dizaines d'hôtels construits sur le domaine privé de l'Etat ont bénéficié de telles transactions codifiées : la détermination des prix ne prend pas en considération uniquement la valeur du foncier sur le marché, mais surtout le volume d'investissement consenti par l'entrepreneur. A partir de 2003, les Wali ont ainsi été dotés de larges prérogatives dans ce domaine, et ils sont aidés dans cette tâche par les Centres régionaux d'investissement.

d'offre. Mais Majidi a procédé comme tous les autres acteurs avant lui. La question est alors la suivante : pourquoi cette opération a-t-elle été qualifiée d'« abus de position » et a-t-elle été moralement condamnée alors que des opérations similaires sont quotidiennes et ne sont pas qualifiées comme telles ? Le scandale a éclaté précisément parce qu'il s'agissait d'un proche du Roi, un acteur important du pouvoir central, un homme soupçonné d'une influence économique occulte mais extrêmement puissante, le représentant idéal de cet entourage de Mohamed VI accusé d'affairisme sous les dehors d'une technocratisation et d'une modernisation des modes de gestion.

Les explications relayées par la presse en termes de guerre de clans et d'intrigues politiciennes au sein et aux marges du Palais sont peut-être partiellement véridiques, elles permettent peut-être de comprendre la publicisation de l'opération, mais elles restent superficielles. Elles n'expliquent pas pourquoi, à un moment donné, une pratique banale est devenue affaire de morale ; elles suggèrent en outre que la dénonciation n'est qu'une question d'instrumentalisation par certains de l'enjeu de la corruption à des fins politiques. Cette interprétation est certainement vraie, le puritanisme soudain d'acteurs connus pour leur tolérance envers de telles pratiques ne pouvant que provoquer des soupçons. Mais elle n'explique pas pourquoi l'histoire des terrains de Taroudant est devenue l'« affaire Majidi ». Cette dernière nous semble beaucoup plus significative qu'il n'y paraît au premier abord. Elle indique, pour nous, un changement assez profond de la perception de l'exercice du pouvoir dans la population, des transformations des modes de gouvernement. La rhétorique de la participation et de la transparence, le discours réformateur du palais, le nouveau concept d'autorité... ne sont pas restés dans le champ discursif et produisent incontestablement des effets. Dans la mesure où les règles ne sont pas claires et qu'il est difficile de qualifier juridiquement l'opération, il n'y a pas eu judiciarisation ni procès. Mais en dénonçant le contenu moral de la transaction, l'« affaire Majidi » a commencé à poser ce qui est recevable par le système politique en mutation et ce qui ne l'est pas. Ce qui ne veut pas dire que ces transformations soient homogènes, qu'elles concernent tous les comportements des puissants et des proches (ou considérés tels) du pouvoir central. L'« affaire Majidi » a peut-être cristallisé l'apparition de nouvelles valeurs, mais le délit d'initiés, par exemple, n'est toujours pas reconnu. Il existe juridiquement, mais socialement il n'a jamais pu, jusqu'à ce jour, trouver d'application alors même que la bourse est désormais l'un des lieux les plus importants de l'accumulation et de la création de richesses. Autrement dit, les transformations dans la perception de ce qui est moralement condamnable et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est légitime et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est corruption et de ce qui ne l'est pas se font par fractures microscopiques, non par ruptures radicales. Ces fractures, en outre, n'orientent pas forcément les transformations dans la même direction.

## **La lutte contre la corruption dans le cadre de la lutte contre le cannabis : un affinement de la question de l'instrumentalisation et des usages politiques**

Le dernier exemple, celui de la lutte contre la production de cannabis, permet cette fois-ci de percevoir l'ambivalence des acteurs étatiques face à la question de la corruption, mais aussi la pluralité des acteurs, des niveaux d'action et des registres de légitimation au sein de l'Etat. Sans entrer ici non plus dans le détail d'une analyse qui demanderait un ouvrage à elle seule, il nous a paru important de l'évoquer pour compléter le tableau des perceptions et compréhensions des enjeux de la lutte contre la corruption au Maroc.

Il ne fait aucun doute que l'Etat marocain a pris la question du cannabis à bras le corps sous la contrainte extérieure ou, du moins, sous l'effet d'une pression internationale accrue. Cela dit, l'Etat marocain a immédiatement donné sa marque au processus en menant notamment un véritable travail de connaissance du « secteur » et en produisant des données. Cette empreinte ne doit pas être seulement interprétée en termes d'appropriation (qui suppose une extériorité de la démarche) et de ruse par rapport à une contrainte ; la production de données a créé une nouvelle situation dans laquelle certains acteurs étatiques ont commencé à agir effectivement et activement, à l'instar de certains gouverneurs, de l'Agence du Nord ou de représentants du ministère de l'Intérieur. L'établissement du diagnostic a amené les responsables à reconnaître non pas un mais des problèmes de cannabis, en différenciant leur qualification en fonction de leur dangerosité pour l'Etat et pour le système politique dans son ensemble, en fonction aussi des possibilités concrètes, sociales, politiques et économiques, de l'action sur le terrain<sup>37</sup>. Cela s'est donc traduit par un traitement en zones concentriques : une éradication dans les zones marginales de production, notamment dans la région de Larache ; des négociations ponctuelles dans les zones intermédiaires, notamment dans les provinces de Taounat et de Sidi kacem (Ouezzane) ; et la reconnaissance de l'impossibilité d'éradiquer le cannabis et donc de la légitimité de sa production dans les zones centrales du Rif.

Cette stratégie ne peut donc être analysée comme une politique de faux-semblant : la baisse des superficies cultivées est réelle de même que le renforcement des contrôles. Les acteurs principaux de cette politique ont été le ministère de l'Intérieur et l'Agence du Nord. Cette dernière a monté un programme de substitution qui a largement réussi dans les zones marginales. Simultanément, et c'est sans doute la dimension la plus originale de cette politique d'éradication, une politique urbaine a été envisagée dans ce cadre<sup>38</sup>. La densification du réseau urbain dans le Rif et le renforcement des capacités des communes urbaines ont été pensés comme des instruments essentiels de diminution de la culture du kif. L'ambitieux chantier Tanger Méditerranée peut être compris comme un de ces dispositifs de densification du réseau urbain, de densification de la présence de l'Etat et de densification des services offerts à des populations longtemps négligées<sup>39</sup>. Les anciennes opérations coup de poing n'ont

---

<sup>37</sup> *Etude sur une sociologie du Cannabis*, Rapport Targa-Aide, Rabat, 2005.

<sup>38</sup> *Projet de renforcement des petits centres urbains*, Agence de développement des provinces du Nord, Tanger, 2006.

<sup>39</sup> Pour des données sur ce projet portuaire de très grande envergure, voir [www.tmsa.ma](http://www.tmsa.ma), le site de l'Agence spéciale Tanger Med.

cependant pas disparu dans la logique instrumentale évoquée plus haut de rééquilibrage entre réseaux concurrents et de renouvellement du personnel politique local.

Le cas du cannabis est intéressant parce qu'il nous montre la démultiplication des effets de la « lutte contre la corruption », du fait d'une compréhension différenciée des situations. D'une part, la question de la production du cannabis est en quelque sorte « dé-corruptisée » par deux mécanismes contradictoires : par reconnaissance de sa légitimité au centre, et par éradication effective et urbanisation aux marges. De l'autre, un grand nombre d'agents d'autorité (gendarmes impliqués aux niveaux supérieurs de l'institution, juges, représentants locaux de l'Etat au niveau local) ont interprété la politique d'éradication et de répression du cannabis selon le modèle, pour ainsi dire ancien, des « campagnes d'éradication », ce qui a abouti de façon classique à un accroissement du coût de la corruption. C'est au niveau local que celle-ci joue, notamment lorsque se décide quels seront les terrains sur lesquels l'éradication aura lieu. Selon que l'on donne ou non, que l'on donne plus ou moins, que l'on prête gracieusement un tracteur ou un engin pour la destruction des cultures... on aura la « chance » de voir son terrain sélectionné ou non. Parallèlement, une véritable dynamique locale a été enclenchée dans le sillage de la lutte contre la corruption, de la participation et de la décentralisation et on observe un « assainissement » des centres locaux, une animation locale et une réactivation de la société civile locale par des personnes n'ayant jamais été impliquées dans le cannabis. On assiste donc simultanément à un mouvement de retrait de relations mêlant activités illicites, corruption et trafic d'influence, à l'intensification des négociations politiques entre gouverneur, directeur de l'Agence du Nord, capos locaux et population et à une inventivité renouvelée des acteurs de la région, dans des directions pas forcément convergentes. La situation dans le Rif apparaît ainsi extrêmement complexe et plurielle, avec multiplication des acteurs et des niveaux d'intervention. Il est impossible de qualifier la lutte contre la corruption en termes globaux : il y a certes instrumentalisation par certains à un moment donné d'une opération coup de poing, mais cela n'empêche pas que les stratégies de substitution ou d'urbanisation enclenchent un assainissement des relations locales de pouvoir même si elles peuvent tout aussi bien être érigées en nouveau lieu d'exercice de la corruption, par exemple sur les questions foncières des aménagements industriels et urbains. Cette diversité des réactions suggère la cohabitation de modes de gouvernement différents et de relations aux pouvoirs tout aussi diverses.

### **Vers une pluralisation des référents politiques au Maroc**

Ce que l'on observe au Rif autour de la tentative d'éradication de la culture du cannabis se retrouve dans toutes les régions du pays autour des transformations et du redéploiement du système notabiliaire et, plus largement des conceptions des relations de pouvoir. De nouvelles perceptions et compréhensions, de nouveaux instruments et dispositifs apparaissent qui provoquent des déclassements et des reclassements, qui modifient les normes, les critères d'évaluation, qui font apparaître de nouveaux acteurs, à l'instar des anciens gauchistes évoqués précédemment ou de l'élite technicienne silencieuse formée et jusque là non politisée. Les changements se matérialisent par la dévalorisation de certains

registres (celui de l'hérédité, de la famille ou du népotisme) et de terminologies (notable et notabilité, logique de loyauté et d'allégeance) et par la valorisation d'autres registres tels la compétence, le diplôme ou l'intégrité.

Ces déplacements suggèrent des réajustements dans les modes de gouvernement. Si dans les années 1960-1970 il suffisait pour ainsi dire de gouverner en corrompant<sup>40</sup>, c'est-à-dire en achetant de la loyauté, les relations se sont peu à peu diversifiées et sophistiquées. Si l'on ne peut parler de rupture ou de « changement de régime » avec l'avènement de Mohamed VI, il ne fait plus aucun doute que les registres de gouvernement se sont élargis, et que les logiques de la représentation, de la participation et de la prise en compte, d'une manière ou d'une autre, de l'opinion publique ont dépassé le stade des pétitions de principe. Le système politique marocain n'a plus seulement besoin d'hommes loyaux. Cette diversification des modes de gouvernement a provoqué un recentrage du système politique vers quelque chose qu'il est difficile aujourd'hui de définir, mais qui s'apparente à l'intégrité et à la probité. Alors que les alliés traditionnels tiraient pour ainsi dire leur pouvoir de leur capacité de corruption – c'est-à-dire à la fois des marques de largesses du pouvoir central sur eux et des marques de leurs propres largesses sur « leur » population – les nouveaux alliés du pouvoir tirent leur légitimité de leur compétence et plus encore de leur droiture. Un Driss Benzekri ou un Ahmed Herzeni, présidents successifs du CCDH, desserviraient leur position s'ils entraient dans cette économie politique et morale des largesses, des privilèges et de l'ostentation ; ils se doivent de paraître dans toute leur probité et leur frugalité, faisant émerger une autre éthique, une autre économie politique et morale. Ce sont ces ajustements qu'il faut décrire le plus finement possible pour comprendre pourquoi le discours de lutte contre la corruption est aujourd'hui audible, pourquoi il est pertinent en dépit des multiples instrumentalisation dont il peut faire l'objet.

Pour mieux identifier ces moments d'ajustement, ces micro-fractures qui ne sont pas nécessairement traduites dans les textes et dans les décisions politiques, il nous a paru intéressant de suivre la trajectoire d'un personnage emblématique de ces changements. Driss Benzekri, ancien opposant de gauche, emprisonné durant les années de plomb, est devenu le symbole de la rupture d'avec la période sombre marocaine. En 2003, il a été nommé à la tête de l'IER puis, en 2005, à celle du CCDH. Ce sont moins ces titres qui lui ont valu le respect que la façon dont il a su habiller son nouveau rôle et inventer une nouvelle relation avec le pouvoir central. Son enterrement a été un élément constitutif d'une nouvelle culture politique, symbolisée par la cohabitation physique de la gauche dissidente et du palais pendant l'inhumation, à partir de concessions réciproques mais sans reniements de ce qui fonde la spécificité de l'une et de l'autre parties. L'enterrement a eu cela de puissant qu'il a, pour la première fois, affirmé publiquement ce changement de signification du rapport au pouvoir, par volonté d'un groupe et non pas d'un seul homme, aussi visionnaire et charismatique qu'il ait été. Cette cohabitation illustre la remise en question de l'omniscience du Makhzen qui de ce fait est devenue problématique. Habituellement le Makhzen honore ses serviteurs en les

---

<sup>40</sup> Celui qui a le mieux analysé le Maroc en ces termes est J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975 (1970 pour l'édition américaine). Voir également R. Leveau, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976.

inhumant à Rabat ou dans le cimetière des martyrs à Casablanca. Benzekri quant à lui avait exigé d'être enterré chez lui, en pays zemmours. Chez les siens, la cour a dû se déplacer et ses membres ont été traités à pied d'égalité avec les militants amazighs ou de gauche venus lui rendre un dernier hommage.

Ce moment dramatique qu'est l'enterrement a pu être vécu sous le signe de ce nouveau paradigme. Pour autant, dans le quotidien de la vie, le changement n'est évidemment pas aussi radical. On assiste moins à une rupture qu'à l'apparition d'un nouveau paradigme dans les relations de pouvoir qui s'ajoute aux autres, donnant aux acteurs des possibilités accrues de jeux entre paradigmes différents. Ce nouveau paradigme fait disparaître le couple dissidence/cooptation et le remplace par un nouveau type de rapport avec le pouvoir central caractérisé par la coopération, le débat et la relation critiques ; il fait disparaître l'allégeance par une pluralisation des niveaux de loyauté envers le système (patrie, nation...), envers le roi, envers l'Etat et envers les compagnons de lutte, ouvrant des possibilités accrues à l'intégration politique des anciens dissidents. Certains pans de la « société civile » entrent peu à peu dans ce paradigme : ils ne se contentent pas de condamner le système, d'acquiescer naïvement ou de façon intéressée aux injonctions du pouvoir central, mais acceptent de jouer un rôle actif et critique dans l'exercice du pouvoir.

Les indicateurs de cette nouvelle configuration sont présents aussi bien au niveau de la culture que de la politique. Nous citerons encore deux exemples de cet enchevêtrement de registres auparavant inconciliables. On assiste aujourd'hui au développement d'une nouvelle musique dite du boulevard qui choisit simultanément comme thématique le patriotisme et la critique sociale : le film *Casanayda* de Farida Belyazid rend compte de façon intéressante de ce mouvement. Le groupe de Rock pionnier dénommé Hoba, *Hoba spirit*, manie la critique politique et sociale sans renoncer au patriotisme et à la fierté d'être marocain tandis que d'autres groupes marient la critique sociale et l'attachement à une forme de religiosité particulière (le groupe *IFnair*), ou l'engagement en faveur de la gauche et la recherche du gain (le groupe *Bib lkhasser*). A un niveau moins festif, on observe des positionnements plus professionnels dans les trajectoires des ONG<sup>41</sup>. Nous avons déjà évoqué le cas de *Transparency* qui, après avoir coopéré avec le gouvernement, a rompu avec lui pour revenir en position de force et participer à un partenariat équilibré sans que cela entache son indépendance ou laisse planer des doutes sur son sérieux. Nous pouvons également évoquer le cas de l'OMDH qui a produit un rapport sur les événements de Sefrou de septembre 2007. Ce dernier, remis au public le 31 octobre 2007, institue de nouvelles pratiques d'investigation et surtout de rapports au pouvoir<sup>42</sup>. Il ne s'agit pas d'un acte de dénonciation qui devait nécessairement ranger les défenseurs des droits de l'homme du côté des manifestants contre le pouvoir, mais d'un effort inédit d'enquête où tous les acteurs, y compris les autorités locales et policières, ont été auditionnés avant que les conclusions ne soient tirées attirant l'attention sur la marginalité de la zone sans toutefois justifier l'émeute. La critique de l'autorité est circonspecte, centrée non sur son usage de la force mais sur son incapacité à anticiper le mouvement et à mobiliser des effectifs susceptibles de contrôler la situation. Il s'agit là d'un langage nouveau, voire d'une nouvelle posture où les acteurs ne se sentent pas obligés de

<sup>41</sup> A l'instar de Daba 2007, Bayti, Darna, etc.

<sup>42</sup> *Rapport d'enquête de l'Organisation marocaine des droits de l'homme sur les événements de Sefrou*, Casablanca, OMDH, 31 octobre 2007 (en arabe).

choisir entre la cour et la dissidence, mais tentent d'assumer des choix et des valeurs qui amènent à des alliances réfléchies. On assiste donc à un début d'autonomisation du politique.

## Conclusion

Les anciens paradigmes ne sont pas pour autant obsolètes. Le couple Makhzen/Siba continue à œuvrer pleinement pour définir des positions antagoniques et inconciliables, soit la sujétion qui oblige à se mouler dans une posture de *khadim*, c'est-à-dire du servent, soit la dissidence qui veut tout simplement dire l'exclusion du champ politique. Le passage de la dissidence à la sujétion se passe alors par la cooptation au sens strict du terme dans la mesure où l'entrée dans une posture rend illégitime l'autre. Par ailleurs, le paradigme de la citoyenneté, présent aussi au Maroc, ne fonctionne que dans une relation de pouvoir abstraite et idéalisée, non personnalisée, sur la base de la fiction d'une souveraineté partagée. Autrement dit, c'est un paradigme discursif, qui a incontestablement joué un rôle dans l'émergence du nouveau paradigme mais il ne s'y résume décidément pas.

On est ainsi dans une situation complexe où cohabitent non seulement des personnalités et des relations personnalisées au pouvoir différentes, mais aussi pour ainsi dire des institutions d'âges politiques différents, ou pour être moins téléologiques, des institutions se rattachant aux différents paradigmes. La justice est incontestablement l'institution qui échappe le plus à ces mutations. Le roi a en effet renoncé à ce ministère de souveraineté puisque qu'il est désormais géré par l'USFP qui pour ce faire a choisi en son sein un notable qui ne pouvait effaroucher, encore moins remettre en cause le système politique fonctionnant sur le paradigme de l'allégeance au Makhzen (en l'occurrence l'ancien président du Parlement, Abdelwahed Radi). A l'inverse, le CCDH est l'exemple symbolique de cette nouvelle génération d'institutions qui reste une exception dans le paysage politique marocain. La trajectoire politique de cette institution est emblématique des évolutions en cours puisqu'elle a vu passer à sa tête Driss Dahak, haut commis de l'Etat avant tout loyal au Makhzen à Omar Aziman, prototype des technocrates « neutres » dès lors qu'ils sont adossés au Palais... à Driss Benzekri et Ahmed Herzeni, anciens militants de gauche, engagés, ayant accepté des responsabilités politiques tout en restant fidèles à leurs principes. Dans ce registre, seules semblent appartenir aussi clairement à ce nouveau paradigme la HACA (La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle) dirigé par Ahmed Ghazali, un juriste technicien très respecté et la haute autorité de lutte contre la corruption, l'ICPC précédemment évoquée, mais encore en devenir et pour laquelle est pressenti Abdelsselam Abouddrar. La Cour des comptes en revanche, malgré ses prétentions à jouer sur les registres de la transparence et de la probité, n'a pas adopté le nouveau paradigme et son nouveau président garde un profil « ancien » : Ahmed Midaoui vient du ministère de l'Intérieur et de la police. Dans une configuration différente encore, la Caisse des dépôts et de garantie peut faire coexister en son sein les deux modes de gouvernement : le président du groupe (Mustapha Bakkouri) assure la proximité au palais et une allégeance sans concession à Mohamed VI tandis que la direction générale (représentée par Abdesselam Abouddrar ou Mohamed Soual) joue sur le registre de la compétence, de la loyauté technocratique et de l'intégrité, le tout étant rendu possible par une

structuration du groupe qui permet à chacun de procéder selon ses convictions et ses principes, et par des formes d'opacité acceptables par les uns et par les autres.

L'apparition d'un nouveau registre du politique n'est cependant pas forcément synonyme d'apparition d'un nouveau personnel politique. Les Benzekri, Herzeni ou Abouddrar sont finalement marginaux. Le plus souvent, ce sont les mêmes élites qui prennent en charge la transformation et la valorisation de ces nouvelles hiérarchies de normes et de ces nouvelles procédures du jeu politique. La demande de nouvelles compétences a certes permis l'insertion, selon les nouvelles ou les anciennes procédures, de l'ancienne gauche souvent diplômée de grandes écoles françaises, et l'arrivée de ces nouvelles élites peut neutraliser la dissidence comme le résume la trajectoire exemplaire des personnes précitées. Mais la très grande majorité du personnel politique est représentée par les notabilités anciennes dont une partie a parfaitement saisi l'intérêt d'une reconversion. Se revendiquant des nouvelles normes (compétence et diplôme, technocratie et transparence), son économie politique et morale n'en demeure pas moins dessinée par les jeux de l'allégeance et de la soumission. Au nom des nouveaux principes de « bonne gouvernance », l'opacité n'a ainsi pas disparue, mais elle opère à un autre niveau, dans la superposition entre « anciennes » et « nouvelles » élites, dans une compréhension de la technocratie et de la compétence très spécifique, celles-ci ne prenant leur valeur que par leur adossement au palais<sup>43</sup>. La perpétuation de l'allégeance et du couple makhzen/siba ne veut pas dire que rien ne change, bien au contraire : on observe plutôt un entrelacs de normes et de procédures, de registres et de paradigmes, de formes différentes de loyauté et de coopération entre acteurs. Dans ce contexte, les personnages les plus puissants sont incontestablement ceux qui, à l'instar d'un Fouad ali El Himma, sont capables de circuler entre ces différents cercles et de se mouvoir dans chacun d'entre eux avec la même aisance<sup>44</sup>.

Le discours sur la lutte contre la corruption se décline de façon différente dans chacune de ces configurations. L'apparence de *statu quo*, d'un Maroc éternel dirigé par un souverain omnipotent et contrôlant toute vie politique par achat de loyauté, ou encore le semblant de paradoxe du système s'explique par cette cohabitation. En réalité, nous avons essayé de montrer ici que les mutations en cours étaient importantes et que, si elles n'étaient ni homogènes ni convergentes, elles laissaient percevoir une responsabilité accrue de l'Etat face à la « corruption », une délégitimation progressive du système des prébendes et de distribution des largesses, une fragmentation des espaces, des lieux et des acteurs quant à la perception de ce qui est licite et qui ne l'est pas, de ce qui est moral et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est légitime et qui ne l'est pas. Elles suggèrent ainsi l'apparition de formes pragmatiques d'exercice du pouvoir qui laissent percevoir l'émergence de l'individualité en politique.

---

<sup>43</sup> B. Hibou et M. Tozy, « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, n°14, janvier 2002, pp.91-118.

<sup>44</sup> *Le mouvement pour tous les démocrates* créé par Fouad ali El Himma à la suite des élections de 2007 semble préfigurer une nouvelle sphère d'hybridation, où cohabitent différents profils. Cependant, cette expérience qui n'en est qu'à ses débuts, n'arrive pas à convaincre, les aspirants à la réforme étant confrontés à une très forte culture de cour et à une promiscuité gênante avec des transfuges des cercles notabilaires en perte de vitesse.